



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 24 janvier 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2190 – Demande à la Ministre de la Santé de sortir les statistiques des victimes des effets secondaires des injections MRNA, au niveau international et national. / Effets secondaires graves ainsi que les chiffres des morts en comparaison avec les morts de Covid-19. / Evaluation du bénéfices-risques à tous les niveaux d'âge.

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 19 janvier 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique est jugée similaire quant au fond à la pétition publique 2173 – Fir eng besser Analys vun den Zuelen iwwert d'Corona-Pandemie. No 2 Joer misst een endlech wëssen, wéivill Leit reell wéinst, mat oder um Virus gestuerwen sinn, mat enger kloerer Ënnerdeelung vun deenen 3 Kategorien. Kreatioun vun engem genauen Register., déposée le 02.01.2022. La présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction. Par ailleurs, la motivation de l'intérêt général est faite d'affirmations gratuites et d'insinuations dépourvues d'un fondement factuel.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés